

Saint-Hyacinthe, le 13 février 2019

Madame Karina St-Germain
Directrice des services éducatifs
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE
2255, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

Objet : Avis du comité de parents concernant la répartition des services éducatifs en classes régulières au primaire et au secondaire pour 2019-2020

Madame,

Nous vous remercions d'être venue consulter le comité de parents sur la *Répartition des services éducatifs dispensés en classes régulières pour 2019-2020*. Le comité de parents a pour fonction « de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre¹ ».

C'est dans cette optique que nous avons pris en considération les documents que vous nous avez présentés, lors de notre séance ordinaire du comité de parents du 6 février 2019.

- Le comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe accueille favorablement les éléments proposés concernant la répartition des ressources des services éducatifs en classes régulières au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2019-2020.

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

Emmanuelle Bagg,

Présidente, 2018-2019

¹ Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonction du comité de parents